



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Intégration des données statistiques et des indicateurs des ODD de la FAO dans la formulation du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Février 2022

Unité responsable:

Bureau du Statisticien en chef

Contact: Chief-Statistician@fao.org

Pourquoi intégrer des statistiques dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement?

L'accent mis à tous les niveaux des gouvernements et des organisations sur la prise de décisions fondées sur des éléments factuels fait ressortir l'importance des statistiques et le rôle qu'elles jouent dans la mesure des phénomènes d'intérêt et le suivi des progrès accomplis vers la concrétisation des objectifs et cibles de développement aux échelles nationale et internationale, en particulier dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. C'est notamment le cas en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et son cadre de suivi, qui représentent un défi titanesque pour les pays et mettent véritablement à l'épreuve les capacités et les ressources nationales en matière de statistiques.

L'importance des statistiques ne fait guère de doute, et la FAO répond aux nombreuses demandes d'assistance technique des pays à ce sujet. Malgré cela, il arrive que les principaux documents de programmation n'en tiennent pas dûment compte, et les besoins en matière de statistiques ne sont parfois ni considérés ni financés. Ce phénomène a de lourdes incidences: des politiques et des programmes sont mis au point, placés au titre des priorités et mis en œuvre sans bénéficier de l'éclairage que pourrait apporter une base solide d'éléments factuels, ce qui restreint l'efficacité des fonds limités attribués. Cela signifie aussi qu'on ne consacre pas de ressources à l'appui de l'activité et que les liens entre les produits formulés au titre du nouveau plan-cadre de coopération et les autres initiatives de la FAO en cours dans le pays sont parfois ténus. Le présent outil met en évidence les points d'entrée permettant aux représentants de la FAO et aux bureaux de pays d'inclure les statistiques dont dispose l'Organisation dans un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Dans la mesure où le cadre de programmation par pays repose sur le plan-cadre de coopération, toutes les considérations visant à améliorer l'intégration des statistiques figurant dans le présent document s'appliquent également au cadre de programmation.

Les ODD, synonymes de nouvelles possibilités

Pour les pays, les défis en matière de statistiques découlant du Programme 2030 sont colossaux. Non seulement les indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) sont quatre fois plus nombreux que ceux des objectifs du Millénaire pour le développement, mais chaque indicateur doit être ventilé par genre, âge, revenu, situation géographique, profession et autres aspects de l'identité sociale, en application du principe directeur du Programme 2030: «ne laisser personne de côté». Il serait propice, au moment de la formulation des plans-cadres de coopération, de prendre en compte toute la palette d'activités statistiques à entreprendre à l'appui de la réalisation des ODD et du suivi des progrès accomplis à ce titre au niveau des pays. Ainsi, la FAO peut jouer un rôle déterminant en aidant les pays à renforcer leurs capacités pour qu'ils adoptent de nouvelles normes et méthodes statistiques, de nouveaux outils de collecte de données (par exemple au moyen de téléphones mobiles, de tablettes et de GPS) et de nouvelles sources d'informations. Elle peut aussi les aider à définir des indicateurs adaptés au contexte national.

L'analyse commune de pays, qui jette les bases du plan-cadre de coopération, sera axée sur les données et constituera une **base d'éléments factuels** capable de s'adapter à des dynamiques changeantes. À cet égard, l'analyse commune de pays devra aller au-delà des statistiques nationales officielles et puiser à toutes les sources de données qualitatives et quantitatives provenant de l'intégralité de l'écosystème de données, notamment les données issues de travaux de recherche primaire, le cas échéant, les sources de données non traditionnelles et les nouvelles technologies, ce qui lui permettra d'obtenir des données plus fiables, ventilées et à jour.

Forte d'un nouveau Cadre stratégique (2022-2031) en phase avec les ODD, la FAO aide déjà les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données et de suivi des ODD. Son rôle en tant qu'institution garante de 21 des 230 indicateurs des ODD est sans doute le meilleur témoignage du caractère central de l'alimentation et de l'agriculture dans le Programme 2030.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Étapes visant à intégrer les données statistiques de la FAO dans la formulation des plans-cadres de coopération:

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
Étape 1. Mise au point de la feuille de route et réalisation de l'analyse commune de pays	
<p>Les échéances d'élaboration de la feuille de route du nouveau plan-cadre de coopération sont arrêtées et une première version de la feuille de route est établie</p>	<p>Les membres du personnel de la FAO doivent se familiariser avec le cycle du plan-cadre de coopération afin d'anticiper les ressources et les besoins principaux, ce qui leur permettra de recenser les statistiques, les données et les compétences dont ils auront besoin aux étapes suivantes. À cette fin, ils peuvent envisager les mesures décrites ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Nommer une personne responsable (par exemple la personne chargée du suivi et de l'évaluation, ou un consultant embauché à l'appui du processus de l'analyse commune de pays, du plan-cadre de coopération ou du cadre de programmation par pays) qui sera chargée des données, afin de mettre les données utiles au service du processus du plan-cadre de coopération ou de l'analyse commune de pays et de déceler les lacunes du pays en la matière. Il importe que cette personne connaisse bien les programmes nationaux, les investissements réalisés et les mesures prises dans le pays ainsi que ses principaux indicateurs de développement et leur concomitance avec les indicateurs des ODD. Elle doit être appuyée par le personnel régional/sous-régional/du Siège, le cas échéant, et prendre en compte les événements nationaux importants, comme la planification du développement à long et moyen terme, les examens biennaux, les recensements de la population et de l'agriculture, etc., de sorte à répertorier les interventions qui peuvent être proposées à certains moments donnés (par exemple l'incorporation de modules dans les enquêtes agricoles et les enquêtes menées auprès des ménages). À ce propos, consultez la trousse à outils des ressources destinées aux bureaux décentralisés.➤ Organiser une séance de formation sur les données et les statistiques avec l'appui des statisticiens régionaux et des responsables du suivi et de l'évaluation ainsi qu'avec le personnel des unités du Siège, qui s'adresse à la fois au personnel du bureau de pays de la FAO et aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies chargés des données (qui, d'ordinaire, ne sont pas des spécialistes des statistiques). La formation doit être axée sur les indicateurs des ODD, et en particulier sur la méthode qui s'y rapporte, les principales sources de données et les procédures de suivi des progrès, ainsi que sur les données dont dispose la FAO à l'appui du processus de l'analyse commune de pays.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
<p>Une méthode relative à l'analyse commune de pays et un plan de travail connexe sont établis</p>	<p>À cette étape, lorsque les ressources régionales et mondiales des Nations Unies sont déployées à l'appui du plan de travail de l'analyse commune de pays, le personnel de la FAO représentant l'Organisation au sein de l'équipe de pays des Nations Unies doit se familiariser avec les principales difficultés liées au suivi des ODD et:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer les besoins en matière de données dans le cadre de l'analyse commune de pays; déterminer une série restreinte d'indicateurs nécessaires pour produire une analyse commune de pays efficace, capable d'orienter l'action stratégique, qui inclurait des indicateurs correspondant aux réalisations et aux produits. ➤ Mener un atelier dans le pays avec les entités des Nations Unies concernées afin d'étudier les résultats de l'évaluation des capacités statistiques et de définir clairement les rôles et les responsabilités de chacune tout en favorisant les synergies et en évitant les doublons en matière de capacités et de ressources opérationnelles. ➤ Planifier ou mener des séances de concertation préliminaire avec les parties prenantes afin de comprendre les grands problèmes rencontrés dans le pays sur le plan des données, ce qui alimentera par la suite le processus de formulation de l'analyse commune de pays. Les principaux spécialistes de pays contribueront en fournissant des observations et des analyses qui compléteront les données chiffrées et permettront d'interpréter les difficultés majeures et leurs facteurs.
<p>Tout le système est mis à contribution dans le cadre de l'analyse commune de pays et une base d'éléments factuels est établie</p>	<p>En vue d'obtenir l'expertise nécessaire à la réalisation de l'analyse commune de pays, le système des Nations Unies dans son intégralité est mis à contribution par l'entremise des réseaux et équipes techniques interinstitutions, qui aident le coordonnateur résident et l'équipe de pays en fournissant des données, des informations et des statistiques relatives aux ODD. Le bureau du coordonnateur résident gère les données dans le portail et aide l'équipe de recherche à coordonner la mobilisation des parties prenantes et à mettre à jour l'analyse. En 2021, l'analyse commune de pays devrait faire partie des fonctions essentielles de la plateforme en ligne UN-Info, qui permet de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les ODD. Le Bureau de la coordination des activités de développement a entrepris d'établir un pôle de données interne pour que les équipes de pays puissent accéder aux données d'analyse automatisées du pays, aux sources de données et à un répertoire mettant en commun des ensembles de données. Dans le contexte, la FAO doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ envisager de proposer à l'équipe de pays des Nations Unies d'élaborer une base de données nationale qui hébergerait toutes les données sur lesquelles repose l'analyse commune de pays et qui serait mise à jour tous les ans, car il est nécessaire de l'actualiser. Il est peu probable que UN-Info soit capable de fournir une base de données consultable dans laquelle figure l'intégralité des données, des facteurs et des variables explicatives relatifs aux ODD. La plateforme, qui sert principalement d'espace de communication des résultats obtenus à l'échelle institutionnelle, est en effet confrontée à plusieurs contraintes, et il n'est pas évident qu'elle puisse être adaptée aux fins recherchées.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire des besoins et des enjeux relatifs au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030 au niveau national l'un des grands domaines susceptibles d'être porteurs de changement à l'échelle du système. ➤ S'appuyer sur les données nécessaires aux mesures nationales en matière de développement agricole durable, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté, etc. ➤ Entrer en contact avec les coordonnateurs résidents au début de l'analyse commune de pays afin de leur présenter à la fois les ressources statistiques dont dispose la FAO qui pourraient être utiles pour le pays (notamment dans le cas d'initiatives en cours) et les besoins non satisfaits en matière de données. À cette fin, une courte vidéo faisant ressortir les ressources statistiques de la FAO et la façon dont elles sont liées à l'analyse commune de pays, qui serait communiquée aux coordonnateurs résidents, pourrait être un outil utile. ➤ Œuvrer à la recherche d'un consensus concernant la démarche et les outils utilisés par l'équipe de pays des Nations Unies en vue de l'analyse intégrée dans la méthode d'analyse commune de pays, ce qui permettra une étude plus systématique et plus ciblée des politiques fondées sur des données factuelles.
<p>Le rapport de l'analyse commune de pays est établi, avec un fort accent placé sur l'analyse intégrée</p>	<p>L'analyse commune de pays a pour objet de fournir une analyse intégrée du contexte national en vue de la réalisation des ODD. Par conséquent, il est nécessaire de disposer de statistiques fiables et récentes afin d'inventorier les difficultés majeures, d'évaluer les progrès accomplis et de définir des cibles mesurables. À cette fin, la FAO doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueillir des données auprès de toutes les sources présentant un intérêt, et mettre au point une vision globale qui, dans l'analyse commune de pays, utilise à des fins d'analyse des statistiques utiles sur l'alimentation et l'agriculture et des indicateurs des ODD dont la FAO est garante, notamment en relevant les principaux messages des publications phares de la FAO et des rapports régionaux pertinents (par exemple les panoramas). Il doit s'agir d'une ligne rouge pour l'Organisation, au sens où elle ne devrait pas accepter une analyse commune de pays qui mettrait de côté les indicateurs des ODD relatifs à l'alimentation et à l'agriculture, ou qui remplacerait les indicateurs des ODD mondiaux par des indicateurs nationaux différents. L'outil de profil du pays et la liste des ressources figurant dans la trousse à outils fourniront des ressources utiles. La FAO doit s'efforcer de faire le lien entre les données issues de différents domaines et de mettre au jour les grands facteurs explicatifs ainsi que les principaux goulets d'étranglement sur le plan des institutions, de la gouvernance, des finances et des capacités. On pourrait envisager d'y faire figurer une évaluation des données communiquées au titre des processus internes de la FAO, y compris FAOSTAT, Fishstat, AQUASTAT et l'évaluation des ressources forestières.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer dans l'analyse commune de pays une section sur les principaux déficits de capacités en matière de données et de statistiques dans le pays, en soulignant les freins qu'ils représentent pour le processus de développement national, compte tenu du principe selon lequel il faut pouvoir mesurer les progrès accomplis si l'on veut parvenir à des résultats.
La première version du rapport de l'analyse commune de pays est soumise à une procédure d'assurance-qualité	<p>Une fois que le groupe d'appui des pairs a communiqué ses observations et qu'elles ont été prises en compte, le système des Nations Unies pour le développement à l'échelle régionale approuve le rapport d'analyse commune de pays et l'équipe de pays le transmet aux gouvernements et aux parties prenantes essentielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La FAO doit s'assurer que le groupe d'appui des pairs comprend des statisticiens régionaux et du Siège afin de garantir la qualité des données utilisées et des conclusions sur les capacités insuffisantes du pays en matière de données et de statistiques. Étant donné qu'aucune ressource n'est actuellement consacrée aux bureaux régionaux à l'appui de ce type d'examen et que ces examens sont donc menés quand c'est possible, le Bureau du Statisticien en chef a entrepris de veiller à ce que les statisticiens bénéficient de ressources spécifiques.

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
Étape 2. Conception du plan-cadre de coopération	
Des solutions de développement à effet catalyseur pour aider le pays à atteindre les ODD sont définies	<p>À cette étape, à laquelle les entités des Nations Unies et les gouvernements mobilisent activement toutes les parties prenantes, la FAO doit tâcher d'associer systématiquement les accélérateurs que sont les données aux solutions de développement à effet catalyseur. Elle doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chercher à intégrer, dans le plan de travail de l'analyse commune de pays, une évaluation des déficits de capacités du pays en matière de données et de statistiques, qui doit être uniformisée, réalisée en une seule fois avec un outil commun, de sorte à répondre aux besoins de toutes les entités garantes. Afin de répertorier et de combler les lacunes à l'étape de l'analyse, une liste de critères ou d'orientations permettant d'inventorier les questions les plus pressantes peut être établie. L'évaluation doit définir les données et statistiques à fournir pour éclairer le plan-cadre de coopération. Afin de cerner les données manquantes en matière d'alimentation et d'agriculture, la FAO doit envisager d'examiner les taux de réponse à ses questionnaires et les informations qui font défaut dans les profils de pays et recenser les lacunes dans les principales dimensions de données ventilées. On peut établir une liste récapitulative des initiatives de collecte de données (recensements agricoles des dix dernières années, enquêtes agricoles, données de la Division de statistique des Nations Unies, etc.). Les évaluations thématiques menées par chaque institution, notamment l'évaluation des capacités statistiques et les orientations en matière d'évaluation de la capacité des pays à produire des statistiques agricoles et rurales (en anglais), pourraient servir de ressources complémentaires.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
<p>Une théorie du changement, qui part des solutions de développement à effet catalyseur prioritaires pour déterminer les contributions que peuvent apporter les Nations Unies, est établie</p>	<p>➤ Faire connaître les services et initiatives de renforcement des capacités statistiques de la FAO, consultables ici.</p> <p>Dans ce contexte, il convient de souligner qu'un système national solide de statistiques agricoles peut contribuer à la réalisation des ODD dans le pays. À cette fin, il est possible pour la FAO d'apporter une assistance technique sur, notamment, les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre au point un document énonçant un plan stratégique relatif aux statistiques agricoles et rurales, que le gouvernement devra approuver, conformément à la stratégie nationale pour le développement de la statistique; ○ renforcer la coordination institutionnelle et la gouvernance de la statistique à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments factuels; ○ examiner le plan d'enquêtes nationales et d'activités de collecte de données afin a) de faire coïncider davantage les cycles décisionnels et les cycles de collecte de données, et b) d'améliorer la conformité des cadres nationaux et mondiaux d'indicateurs des ODD; ○ apporter un appui au recensement agricole général et aux enquêtes thématiques afin d'y intégrer les ODD de manière fluide; <ul style="list-style-type: none"> ▪ adapter les enquêtes de population et les enquêtes menées auprès des ménages afin de veiller à ce qu'elles recueillent des données pertinentes sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle des foyers; ▪ organiser un recensement national de l'agriculture et de l'élevage en choisissant la démarche la plus adaptée au contexte du pays et en appliquant les orientations du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020; ▪ établir un programme d'enquête agricole et rurale intégrée (AGRISurvey) ou adapter les enquêtes agricoles existantes de sorte à prendre en compte les indicateurs des ODD concernés; ○ renforcer les capacités du Bureau régional pour l'Afrique, des bureaux sous-régionaux et des pays en matière de production et de communication des statistiques rurales et agricoles, y compris les indicateurs des ODD dont la FAO est garante; ○ améliorer la capacité du Ministère de l'agriculture à utiliser les statistiques agricoles dans les processus d'élaboration des politiques et le processus d'examen national volontaire; envisager d'établir des versions nationales des rapports phares (par exemple un SOFI national); ○ définir et mettre au point des mécanismes de suivi et d'évaluation au service des initiatives de renforcement des capacités statistiques à l'échelle du pays. <p>En fonction des besoins du pays qui ont été recensés, le bureau de pays peut consulter le Bureau du Statisticien en chef afin de déterminer s'il existe des ressources qui pourraient lui être utiles, ou s'il convient de mobiliser des ressources complémentaires pour répondre à ces besoins.</p>

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
Un cadre de résultats est établi à partir de la théorie du changement	<p>En transposant la théorie du changement en un cadre de résultats, la FAO doit, au moyen de consultations, chercher à inscrire les activités statistiques dans la programmation du système de développement des Nations Unies, en définissant clairement les responsabilités et en nouant des partenariats avec les gouvernements et d'autres parties prenantes essentielles. À cette fin, la FAO doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à ce que les indicateurs des ODD soient intégrés dans le cadre de suivi du plan-cadre de coopération à tous les niveaux de résultats qui les concernent, notamment au niveau des réalisations, et, à ce titre, veiller à y intégrer aussi l'appui apporté à la production de ces indicateurs et au suivi dont ils font l'objet.
Un groupe régional d'appui des pairs apporte son soutien au processus de l'élaboration du plan-cadre de coopération et à son contenu	<p>À l'image de la procédure adoptée dans le cadre de l'examen par les pairs de l'analyse commune de pays, la FAO doit s'assurer que dans ce groupe figurent des statisticiens capables de procéder à l'examen critique des activités relatives aux statistiques prévues au titre du plan-cadre de coopération. À cette fin, la FAO doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à ce que les statisticiens régionaux/sous-régionaux de la FAO prennent part à la validation d'activités relatives aux statistiques. Étant donné que, à l'heure actuelle, aucune ressource n'est consacrée à cet objectif, le Bureau du Statisticien en chef œuvre à s'assurer que les statisticiens régionaux disposeront effectivement de ressources à l'appui de ce type d'activités.

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
Étape 3. Composition de l'équipe de pays des Nations Unies	
Une évaluation des capacités de chaque entité est réalisée puis examinée	<p>Cette étape implique de recenser les compétences spécialisées et les services nécessaires à l'équipe de pays des Nations Unies (services pour lesquels une présence dans le pays est nécessaire ou pour lesquels il est possible de faire appel à des prestataires locaux, et selon quelles modalités de mise en œuvre) et de déterminer si les entités ont besoin d'accroître ou bien de réduire leurs capacités à l'échelle du pays. En consultant les ministères sectoriels et les experts techniques concernés, et conformément aux accords conclus avec les pays hôtes, la FAO doit donc trouver le moyen de s'assurer que des capacités sont disponibles pour honorer les engagements pris au titre du plan-cadre de coopération. À cette fin, la FAO doit envisager les mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indiquer l'expérience dont elle dispose et qui pourrait être utile et les façons dont elle peut contribuer au renforcement des capacités statistiques nationales et aux priorités détectées. Le Bureau du Statisticien en chef aidera le Représentant de la FAO à présenter ces informations; communiquer, sous la forme d'un document d'information fourni dans le cadre de l'atelier, un projet de déclaration des capacités et des plans qui lui permettront d'honorer les engagements pris au titre du plan-cadre de coopération.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
Étape 4. Financement du plan-cadre de coopération	
Mise en œuvre d'un cadre de financement pluriannuel du plan-cadre de coopération appliquant une démarche de budgétisation axée sur les résultats	<p>Le cadre de financement du plan-cadre de coopération, établi une fois que le plan-cadre est signé par le gouvernement et qu'il est conforme aux exigences du Pacte de financement, doit indiquer de quelle façon l'équipe de pays des Nations Unies vise à tirer parti du rôle catalyseur du financement pour mobiliser des ressources en vue de la réalisation des ODD, en définissant une démarche concrète de mobilisation et d'allocation de fonds au service du plan-cadre de coopération convenu. Pour commencer, il s'agit de bien comprendre le coût de l'application du plan-cadre de coopération, indépendamment du budget des entités. À cette fin, la FAO doit:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Évaluer objectivement le coût de l'ensemble des activités relatives aux statistiques qui lui ont été attribuées, en suivant les étapes 1 à 3.➤ Définir des montants cibles réalistes de mobilisation des ressources afin de combler le déficit de financement, sur la base des analyses interinstitutions et des consultations menées auprès des donateurs et d'autres parties prenantes.➤ Veiller à ce que chaque affectation de fonds au titre d'une priorité stratégique donnée comprenne une rubrique budgétaire consacrée aux données et aux statistiques, afin de renforcer le lien entre les efforts généraux de mobilisation des ressources et la collecte de fonds destinés aux statistiques.➤ Seule ou avec d'autres entités, entreprendre des initiatives de mobilisation de ressources, en assurant la coordination, le cas échéant, avec les unités du Siège (Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé, Bureau du Statisticien en chef) et d'autres partenaires intéressés en fonction de l'indicateur concerné (par exemple, ONU-Femmes pour l'indicateur 5.a.1).➤ Au besoin, fournir des données financières à jour en les saisissant dans la plateforme UN-Info, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles, les dépenses effectives, les nouveaux engagements prévisionnels de ressources qui pourraient être pris et le déficit de financement relatif aux activités gérées par la FAO.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Jalons du plan-cadre de coopération	Possibilités d'intégration des données statistiques de la FAO dans le processus du plan-cadre de coopération
Étape 5. Mise en œuvre, suivi et enseignements	
<p>Les structures et les systèmes de gouvernance et de gestion du plan-cadre de coopération sont établis. Un examen annuel conjoint des résultats obtenus est entrepris</p>	<p>La FAO est tenue de faire du plan-cadre de coopération le fondement de son propre cadre de programmation par pays (CPP). Dans le CPP figurent les éléments de l'analyse commune de pays et de la théorie du changement qui intéressent la FAO ainsi que les réalisations et les indicateurs des réalisations repris tels du plan-cadre de coopération. On peut y ajouter, à titre exceptionnel, des réalisations supplémentaires propres au CPP, destinées à tenir compte des activités normatives et réglementaires absentes du plan-cadre de coopération.</p> <p>Dans le cadre de ce processus, les représentants de la FAO dans le pays seront clairement sollicités pour apporter leur confirmation.</p> <p>À cette étape, l'équipe de pays peut, en fonction du contexte, établir des structures supplémentaires, notamment une équipe ou un groupe de gestion du programme et un groupe consultatif technique thématique transversal, qui amélioreront l'efficacité et la cohérence de l'application du plan-cadre de coopération.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Si la FAO est parvenu, en suivant les étapes 1 à 4, faire des données et des statistiques un pilier fondamental du plan-cadre de coopération, elle pourrait alors recommander la création d'un groupe consultatif technique thématique spécifiquement consacré aux données et aux statistiques. En fonction des engagements temporels que cette recommandation suppose pour le pays, le bureau de pays peut consulter le Bureau du Statisticien en chef afin de déterminer s'il existe des ressources qui pourraient lui être utiles, ou s'il convient d'allouer des ressources supplémentaires à cette fin.➤ La FAO est chargée du suivi, de la communication d'information et de la production de connaissances à partir de ses projets et programmes qui contribuent aux résultats du plan-cadre de coopération, et elle est aussi chargée de la mise à jour de ces informations dans la plateforme UN-Info. À cet égard, l'Organisation doit veiller à ce que le processus de suivi et de production de connaissances soit fondé sur des données et des statistiques solides et de qualité.

Annexe 1: Activités statistiques prévues au titre des quatre améliorations du nouveau Cadre stratégique et des domaines prioritaires du Programme connexes

La FAO place le Programme 2030 au cœur de son nouveau Cadre stratégique (2022-2031), qui vise à mieux armer l'Organisation pour qu'elle puisse aider plus efficacement ses Membres à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) en utilisant plusieurs des indicateurs des ODD afin de contrôler la mise en œuvre. Le Cadre stratégique cherche à mettre en œuvre le principe «ne laisser personne de côté» au moyen de systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients qui permettent d'obtenir des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie. Chacune de ces améliorations est structurée en plusieurs domaines prioritaires du Programme, qui représentent la valeur ajoutée de la FAO et les avantages comparatifs que sa contribution apporte aux ODD. Bien que ces domaines prioritaires soient fermement rattachés à une amélioration donnée, la plupart contribuent aux quatre améliorations. Le cadre stratégique prévoit aussi le recours à quatre accélérateurs transversaux dans toutes ses interventions programmatiques, en vue d'en stimuler les effets et de limiter au minimum les arbitrages à opérer, et les **données** en font partie.

L'un des principaux objectifs des présentes orientations est de veiller à ce que, le cas échéant, les produits d'un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable **mentionnent explicitement l'appui dont il faut disposer pour améliorer la base d'éléments factuels au service de l'élaboration des politiques relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable**. À cette fin, les représentants de la FAO au sein de l'équipe de pays des Nations Unies sont encouragés à consulter ce qui suit, à savoir la liste non exhaustive d'activités statistiques prévues au titre de l'accélérateur «données» des divers domaines prioritaires du programme, classées par ODD.

➤ ODD 1

- Appui au renforcement des capacités en vue d'élaborer une méthode d'évaluation des dégâts et des pertes agricoles dues à des catastrophes (indicateur 1.5.2 des ODD).
- Appui au renforcement des capacités en vue d'adopter des outils de collecte de données en temps réel dans une situation d'urgence.
- Appui au renforcement des capacités en vue de recueillir, d'analyser et de communiquer des données sur les moyens de subsistance ruraux, le travail décent et la protection sociale dans le secteur agricole et les zones rurales.

➤ ODD 2

- Production d'indicateurs de la sécurité alimentaire (indicateurs 2.1.1 et 2.1.2 des ODD) aux niveaux national et infranational, notamment adoption de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) dans les enquêtes nationales menées auprès des ménages.
- Renforcement des capacités en vue de produire des bilans alimentaires (bilan céréalier national, tableaux de compte disponibilités et utilisation) et des données de consommation d'énergie alimentaire; domaines statistiques relatifs à la sécurité alimentaire dans le cadre de FAOSTAT; données sur la composition des aliments (INFOODS, INFOODS-uFISH, FISH4FSN) et données sur la consommation alimentaire au niveau micro (GIFT FAO/OMS).
- Renforcement des capacités en vue d'établir le score de diversité alimentaire des femmes.
- Fourniture d'une assistance technique en matière d'application des politiques de données ouvertes axées sur les microdonnées agricoles, notamment au moyen du [Catalogue de microdonnées sur l'alimentation et l'agriculture](#).

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

- Appui au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en vue de contribuer aux indicateurs agroenvironnementaux nationaux et infranationaux au titre de l'analyse de durabilité.
- Appui au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en vue de mettre à l'essai le système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) pour l'agriculture, la foresterie et les pêches.
- Renforcement des capacités au niveau national pour recueillir, analyser et communiquer les statistiques relatives aux investissements et aux prix, notamment sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires (indicateur 2.c.1 des ODD).
- Renforcement des capacités en vue de mettre en application des enquêtes agricoles intégrées avec l'appui de la FAO, de sorte à contrôler la productivité et les revenus des petits exploitants et les terres cultivées selon les principes de l'agriculture durable (indicateurs 2.3.1, 2.3.2 et 2.4.1 des ODD).
- Compilation et publication, avec l'appui de la FAO, de statistiques relatives aux dépenses publiques permettant de produire l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques (indicateur 2.a.1 des ODD).
- Renforcement des capacités en vue de recueillir des informations sur la préservation des ressources zoogénétiques et phytogénétiques et d'en rendre compte, notamment en conduisant un recensement des animaux d'élevage et/ou des enquêtes sur la taille des populations d'une race (indicateurs 2.5.1.a, 2.5.1.b et 2.5.2 des ODD).
- **ODD 5**
 - Renforcement des capacités nationales en vue d'utiliser des données ventilées par sexe et par âge dans le suivi des moyens de subsistance ruraux, de la pauvreté et des inégalités de genre.
 - Renforcement des capacités nationales en vue de mener des évaluations juridiques du degré de protection que les cadres législatifs et réglementaires accordent aux femmes en matière d'accès à la terre (indicateur 5.a.2 des ODD).
 - Renforcement des capacités nationales afin de mesurer les droits de propriété ou les droits garantis sur des terres agricoles par sexe ainsi que la proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles par type de droit (indicateur 5.a.1 des ODD).
- **ODD 6**
 - Renforcement des capacités nationales en vue de recueillir des données sur l'utilisation des ressources en eau, les prélèvements d'eau, l'ensemble des ressources en eau renouvelables et non renouvelables disponibles, les besoins environnementaux en eau et les paramètres connexes, ce qui permettra d'éclairer les indicateurs relatifs au stress hydrique et à l'efficacité d'utilisation de cette ressource (indicateurs 6.4.1 et 6.4.2 des ODD).
- **ODD 12**
 - Renforcement des capacités en vue de recueillir des données sur les pertes après récolte à l'échelle des exploitations et à chacune des étapes suivantes dans la chaîne de valeur (ODD 12.3.1.a des ODD).
- **ODD 14**
 - Renforcement des capacités nationales en vue de procéder à des évaluations des ressources halieutiques (indicateur 14.4.1 des ODD).
 - Renforcement des capacités en vue de recueillir les données essentielles sur les captures et l'effort de pêche qui sous-tendent les évaluations des ressources halieutiques.
 - Appui à la mise en œuvre d'une collecte et d'une analyse plus complètes et détaillées de données relatives au secteur des pêches et de l'aquaculture, qui portent sur l'intégralité de la chaîne de valeur, de la production à la consommation, avec un accent placé sur l'amélioration des connaissances dans le secteur de la pêche artisanale, de manière à mieux comprendre les lacunes et les besoins et à adapter les interventions en conséquence.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

- Renforcement des capacités nationales afin de mesurer les indicateurs 14.6.1 (pêche illicite, non déclarée et non réglementée), 14.7.1 (valeur ajoutée découlant de la pêche durable) et 14.b.1 (droits d'accès des artisans pêcheurs).

➤ ODD 15

- Élaboration et renforcement de systèmes intégrés de suivi avec l'appui de la FAO en vue de fournir des informations fiables sur les forêts, les ressources arborées et l'utilisation ou le changement d'affectation des terres, facilitant la communication d'informations sur la foresterie durable et les montagnes (indicateurs 15.1.1, 15.2.1 et 15.4.2 des ODD).
- Renforcement des capacités en vue d'utiliser des données d'observation de la Terre et des données de télédétection pour produire des statistiques.

Contacts:

- **Premier point de contact:** [Statisticiens des bureaux régionaux et sous-régionaux](#)
- **Contact au Siège:** Chief-Statistician@fao.org
- **Ressources publiques de la FAO sur les statistiques:** <http://www.fao.org/statistics/fr/>
- **Ressources publiques de la FAO sur les indicateurs des ODD:** <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/fr/>
- **Intranet:** http://intranet.fao.org/statistics_coordination_portal/home/